

E.P.I.

Equipement de Protection Individuelle



Chers Distributeurs:

En tant que distributeurs, vous jouez un rôle essentiel dans la sécurité des utilisateurs.

Dans cette présentation, vous découvrirez vos obligations essentielles en tant que distributeur d'EPI de catégorie 3. Ces informations vous aideront à garantir la conformité de nos produits et à assurer la sécurité des utilisateurs finaux.



LA CONFORMITE D'UN EPI DE CATEGORIE 3 :

(quels éléments permettent de s'assurer qu'il est bien conforme ?)

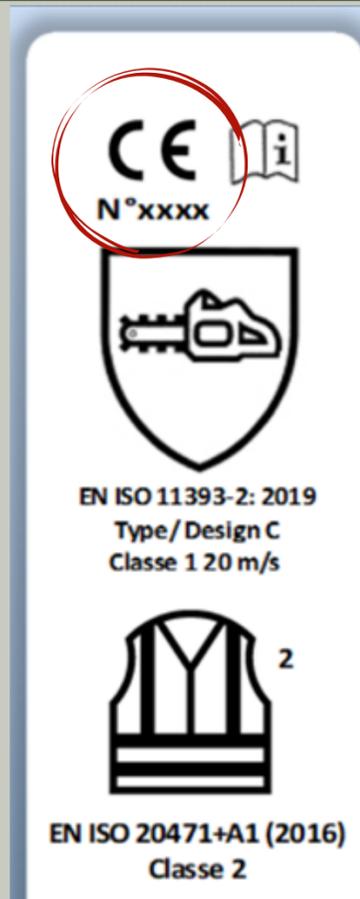


Checklist de conformité E.P.I de catégorie 3

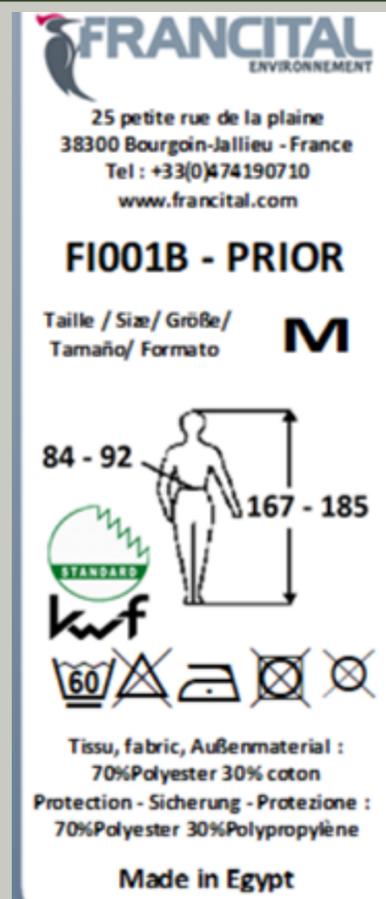
S'assurer que l'EPI comporte
à son arrivée ...



✓ Marquage CE



✓ Étiquette complète +
identification de l'EPI



✓ Notice d'utilisation



✓ Déclaration UE de
conformité



OU

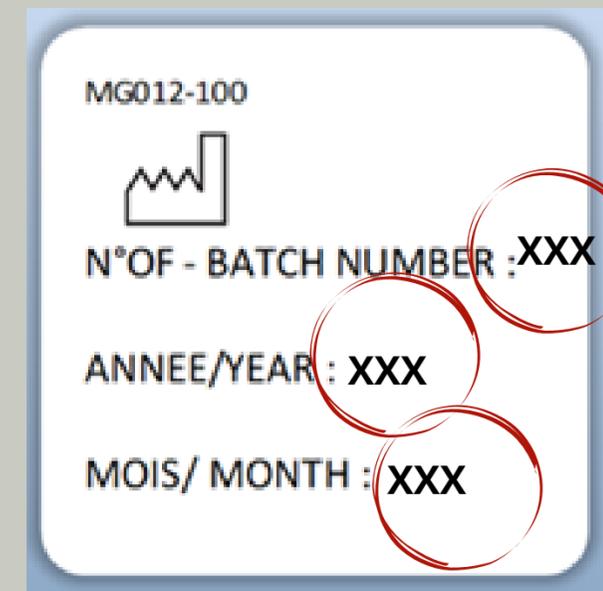


OU



(faire la demande au fournisseur)

✓ Traçabilité



En cas de non-conformité! (que faire ?)

SI NON CONFORME



OU



 Ne pas mettre l'EPI en vente

 Prévenir le Fournisseur

SI RISQUE



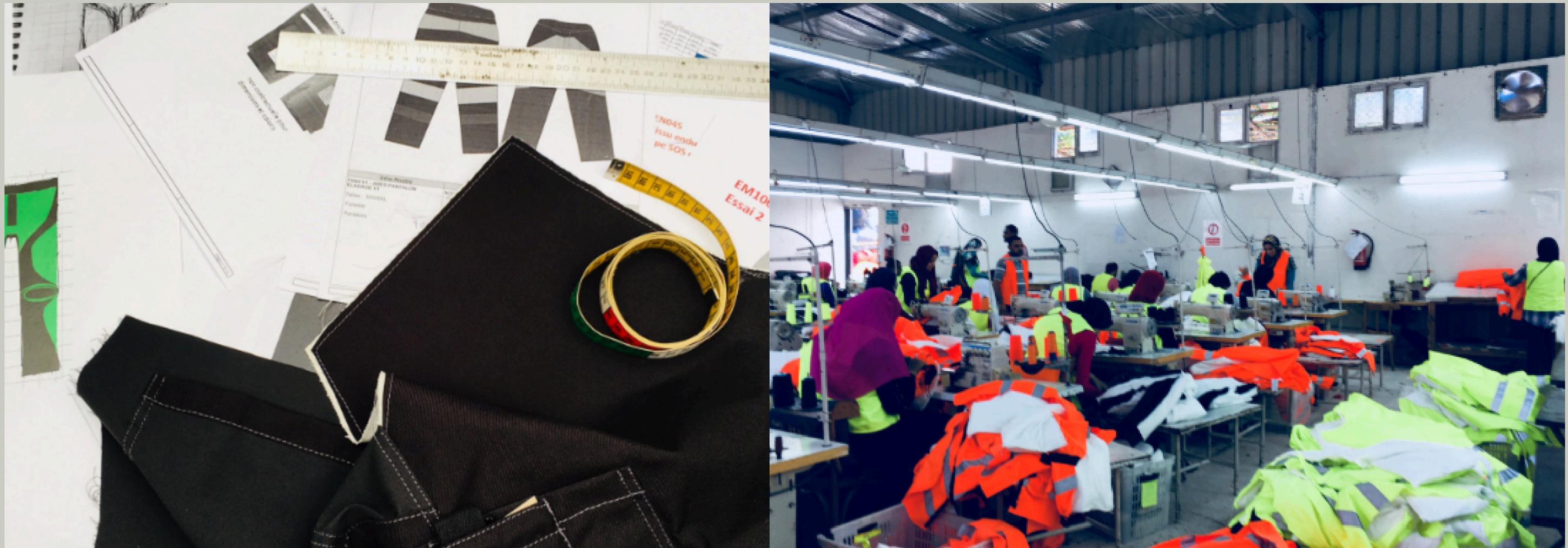
 Informer les autorités de surveillance du marché

Demander
conseil à un
fournisseur

Modification d'un EPI



○ Modifier un EPI = devenir légalement fabricant



! Cela engage votre responsabilité pénale et civile

- . Vous serez considéré responsable des défaillances
- . Vous pouvez être poursuivi pour mise en danger, négligence, voire homicide involontaire. .
- . En cas de blessure grave ou mortelle, les conséquences sont irréversibles, pour la victime et pour votre entreprise

Être distributeur?

C'est Garantir :

Pour un Client :



C'est Prévenir :

CONFORMITÉ



Satisfait et fidélisé

C'est Conseiller :



L'utilisateur final

Les + du revendeur

✓ Conseil personnalisé



Accompagnement sur le choix des EPI adaptés aux métiers, risques et environnements spécifiques.

✓ Expertise réglementaire



Connait les normes en vigueur, les évolutions réglementaires et les bonnes pratiques.

✓ Formation Continu



Suit des formations sur l'utilisation, l'entretien et la conformité des EPI.

Francital est toujours là pour vous accompagner et former vos équipes, n'hésitez pas ! 😊

Verification de l'EPI par l'utilisateur final

Avant sont utilisation
s'assurer que ?

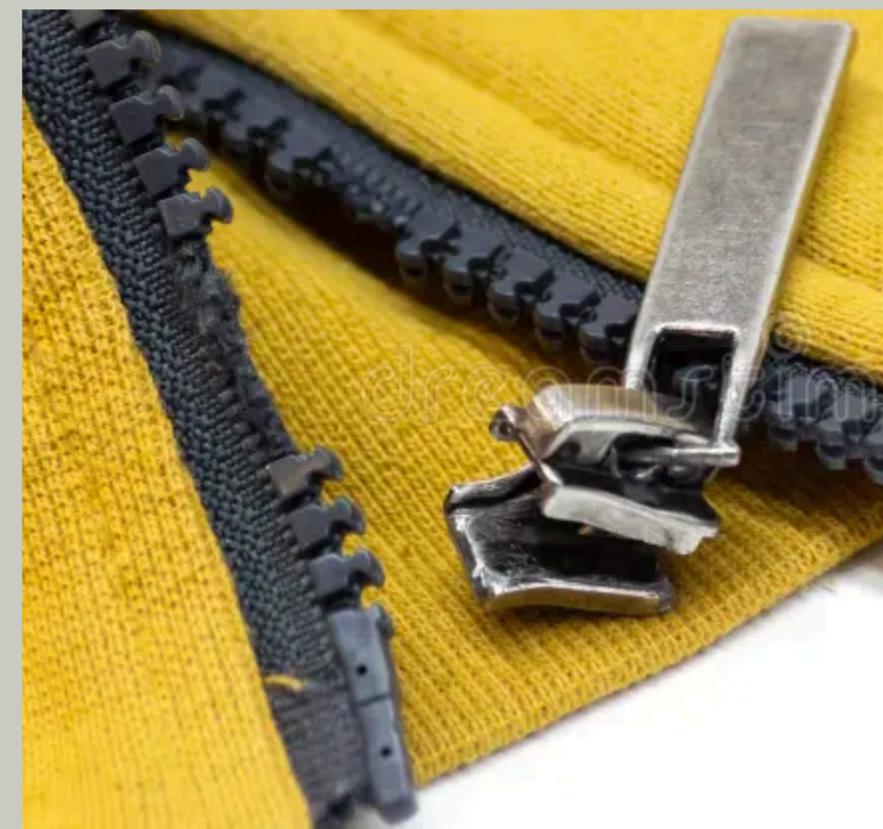
✓ Pas de déchirure visible



✓ Pas de couture décousue
ou abîmée



✓ Aucun Zip cassé



Les utilisateurs finaux doivent inspecter visuellement et régulièrement leurs EPI et les remplacer en cas d'usure ou dégradation.

Vérification générale périodique des EPI : une obligation légale pour certain EPI.

La vérification générale périodique des EPI est une obligation légale visant à garantir leur bon état et leur efficacité pour assurer la sécurité des utilisateurs.

Exemples d'EPI concernés:

- Harnais antichute et longes (Utilisés en élagage, travaux en hauteur, accès difficile (vérification annuelle obligatoire).
- Systèmes d'assurage, descendeurs, bloqueurs, mousquetons, cordes (Matériels utilisés pour l'élagage ou le secours en hauteur (vérification périodique obligatoire selon notice du fabricant).
- Dispositifs d'ancrage portatifs (Utilisés pour la sécurisation sur arbres, structures ou chantiers forestiers
- (contrôle régulier et traçabilité).

À noter :

• Les vêtements anti-coupure, gants, chaussures ne sont pas soumis à une vérification périodique obligatoire. Les utilisateurs finaux doivent inspecter visuellement et régulièrement leurs EPI et les remplacer en cas d'usure ou dégradation. La responsabilité de l'employeur étant de s'assurer de l'efficacité de l'EPI pour ne pas compromettre la sécurité de l'utilisateur.

 Rappel : Article R4323-99 du Code du travail impose que ces vérifications soient réalisées par une personne compétente et formalisées par un rapport.



- La conformité des EPI est une responsabilité partagée entre Francital et ses distributeurs.
- En respectant ces engagements, vous contribuez à la sécurité des professionnels sur le terrain.

MERCI

 En savoir plus :
www.francital.com/fr

 Suivez-nous sur Instagram :
[@francitalenvironnement](https://www.instagram.com/francitalenvironnement)

